

COMMUNIQUE DE PRESSE

Saint-Brieuc Armor Agglomération DÉCHÈTERIES OUVERTES Quelles modalités d'accès en période de confinement

Pendant cette deuxième période de confinement, les déchèteries restent ouvertes aux professionnels et aux particuliers qui ne peuvent repousser leur déplacement ultérieurement. Le respect des modalités d'accès en raison de la covid-19 et la préparation de son chargement en amont sont essentiels pour assurer la continuité de ce service public.

- Jusqu'à la fin de la deuxième période de confinement, les déchèteries acceptent tous les flux de déchets habituels.
- L'accès reste comme habituellement **réservé aux habitants de l'Agglomération**.
- **Port du masque obligatoire.**
- **L'attestation de déplacement dérogatoire est à présenter derrière le pare-brise côté conducteur** (cocher la case « Convocation judiciaire ou administrative et pour se rendre dans un service public »).
- Accès limité à **5 véhicules sur site**.
- Accès limité à **20 minutes par véhicule** (bien organiser son chargement en amont).
- Les usagers peuvent également se rendre sur les points d'apport volontaire (écopoints) et les composteurs collectifs, en cochant la case « se rendre dans un service public » sur l'attestation de déplacement dérogatoire.

MODALITÉS d'accès en déchèterie pour les particuliers

Maintien du respect des gestes barrières

Les mesures de distanciation doivent être respectées. C'est pourquoi, il ne sera accepté que 5 véhicules maximum en simultané. Les usagers doivent rester dans leur véhicule à l'extérieur de la déchèterie s'ils ne sont pas invités à rentrer et à accéder à la plateforme.

Il est également demandé de respecter les consignes suivantes :

Bien préparer votre chargement avant votre départ afin de limiter le temps passé sur site ;
Rationaliser les déplacements afin de les **limiter un seul passage** en déchèterie par semaine.
Sur place,

- **se conformer aux consignes** de l'agent d'accueil à l'entrée.
Les agents de déchèteries sont présents pour conseiller les usagers mais ne peuvent pas aider au déchargement des déchets. Aucun matériel de manutention ne peut être prêté sur site.
- **respecter les gestes barrières** (port de masque obligatoire, port de gants et distanciation vis à vis des agents et autres personnes présentes sur site).
- penser à retirer tout corps étranger des déchets végétaux (pots en plastique, ficelles, sac, etc)

- ne pas rester plus de 20 minutes sur site.

Jours et heures d'ouverture

Les déchèteries de Binic-Etables-sur-Mer, Saint-Brieuc (La Ville Bernard), Ploufragan (Les Châtelets), Plérin (Saint-Croix), Quintin (Le Grand Gué), Yffiniac (La Haute-Lande) seront ouvertes selon leurs horaires habituels.

Binic-Etables-sur-Mer

Du lundi au samedi de 9h à 12h et de 13h30 à 17h30. Fermée le 1er mardi du mois.

Saint-Brieuc - La Ville Bernard

Du lundi au samedi de 9h à 12h et de 13h30 à 17h30.

Ploufragan - Les Châtelets

Du lundi au samedi de 9h à 12h et le lundi, mercredi, jeudi, vendredi et samedi de 13h30 à 17h30.

Plérin - Sainte-Croix

Le lundi, mercredi, jeudi, vendredi et samedi de 9h à 12h et de 13h30 à 17h30 et le mardi de 13h30 à 17h30.

Quintin - Le Grand Gué

Lundi, mardi, mercredi de 13h30 à 17h30. Le vendredi et samedi de 9h à 12h et de 13h30 à 17h30.

Yffiniac - La Haute Lande

Lundi, mardi, mercredi, vendredi et samedi de 13h30 à 17h30, le samedi de 09h à 12h

MODALITÉS d'accès en déchèterie **pour les professionnels**

Accès aux déchèteries aux **horaires habituels d'ouverture**. **Tous les flux de déchets seront acceptés** dans le respect des modalités en vigueur pour les dépôts d'activités professionnelles (dépôts facturés). Il n'y a pas besoin de prise de rendez vous.

Les **déchèteries professionnelles** Nicol Environnement à Plérin, Véolia à Ploufragan et Beurel à Yffiniac sont également ouvertes.

INFOS PRATIQUES

Service collecte des déchets : 02 96 77 30 99